

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **SEANCE DU 21 juin 2005**

Le Conseil communautaire s'est réuni le 21 juin 2005, à 18 heures, salle de réunion de Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

**Etaient présents** : MM. STENUIT Jean, LEROY Marcel, CHEMOLLE Gilbert, Vice-présidents.

Mmes ONIS Oksana, STANIA Sulianne, MM. BLOCH Maurice, BOIZET Bernard, BONNAUD Rémy, DERVOUOT Jackie, JUSZCAZK Mięcisław, MAILLARD Georges, MARTIN Michel, PINGAL Jean, PUTHOIS Alain, SIMONNET Maurice et VAUCOULON Gérald formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mmes LEPERLIER Françoise, PELLETIER Mauricette, PERARD Anne-Marie, M. RENAULT Michel.

**Etaient aussi présents** : M. GENIN Lionel (Maître d'œuvre de la déchèterie).

**Secrétaire de séance** : M. PUTHOIS Alain.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

\*\*\*\*\*

### **Déchèterie :**

Le Président informe les conseillers que les ordres de services ont été lancés le 23 mai 2005. Monsieur GENIN Lionel, maître d'œuvre, fournit un calendrier des travaux aux membres du conseil. Il précise que les travaux de terrassement seront terminés fin juillet et que le bâtiment modulaire sera livré à cette période. D'autre part, les quais en aluminium seront livrés la dernière semaine d'août. Le maître d'œuvre annonce que les travaux de la déchèterie seront terminés et que l'ouverture se fera au 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Le Président, avec l'accord des conseillers, décide de fixer la date d'inauguration de la nouvelle déchèterie au samedi 10 septembre à 11 heures. Des invitations seront envoyées.

\*\*\*\*\*

### **Extension du réseau électrique :**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'alimenter la déchèterie de Villeneuve l'Archevêque en électricité.

La dépense estimative pour l'extension des réseaux Basse Tension s'élève à 10.150,00 € H.T. (la TVA étant récupérée par le Syndicat d'Electrification).

Les travaux de génie civil liés à cette affaire s'élèvent à 760,00 € T.T.C.

Vu l'estimation des travaux présentée par le Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Vanne,

Vu le paragraphe « travaux communaux » du tableau de financement voté le 26 juin 2003 par le S.I.E. de la Vanne,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Accepte les travaux et demande au S.I.E. de la Vanne de le programmer,

Accepte la participation financière de la Communauté de Communes de la Vanne pour 50 %, soit un montant de 5.455,00 € environ,

Et décide d'inscrire au chapitre 65 cette dépense à intervenir.

\*\*\*\*\*

### **Acquisition de terrains attenants à la déchèterie :**

Le Président informe les membres du Conseil de la vente de deux terrains attenants à la déchèterie suite à une succession.

Le Président précise que l'acquisition de ces deux terrains étirés, chacun d'une vingtaine de mètres de largeurs pour une surface totale d'environ 2.700 m<sup>2</sup>, inscrits en zone UE du Plan d'Occupation des Sols et destinés à des constructions à usage d'activité, permettraient, entre autres, de pouvoir créer un accès à la voie communale par l'arrière de la déchèterie.

Le Président ajoute également qu'après échange de courrier avec le notaire en charge de régler ladite succession, qu'une offre de vente lui a été faite pour un montant de 1.500,00 € pour la totalité de la surface.

Après réflexion, les membres du Conseil autorisent le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour faire l'acquisition de ces 2 terrains situés à Villeneuve l'Archevêque, lieudit « La Fourche au Sac », cadastrés ZK 63 et ZK 64 pour un montant de 1.500,00 € et d'inscrire cette dépense au budget.

\*\*\*\*\*

### **Avis sur le choix de l'employé d'accueil :**

Le Président fait lecture aux conseillers des 6 candidatures recueillies pour ce poste de contractuel à 25 % du temps complet.

Après réflexion, les membres du Conseil Communautaire décident de confier ce poste à Madame GORAN Christiane.

\*\*\*\*\*

### **Point sur les consultations d'entreprises :**

Le Président fait le point sur la situation quant au résultat de la consultation des entreprises pour la collecte et le traitement des déchets de la future déchèterie.

Les offres n'étant pas toutes parvenues, il est trop tôt pour prendre une décision.

Les conseillers délibèrent et décident que le bureau se réunira dès que les réponses des entreprises seront réceptionnées afin d'étudier les offres et de décider des entreprises qui seront retenues.

\*\*\*\*\*

### **Choix d'un organisme bancaire pour l'emprunt :**

Après avoir fait lecture et comparaison des offres des banques Crédit Mutuel, Dexia, Crédit Agricole et Caisse d'Epargne concernant un prêt à taux fixe, pour un montant de 100.000 € afin de financer la réalisation de la déchèterie, les membres du Conseil décident de porter leur choix sur l'offre la plus avantageuse. Le Conseil Communautaire autorise le Président à contracter un prêt auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 100.000 € avec un taux annuel fixe de 3 % (soit un coût total du crédit de 20.554,50 €) et une première échéance en juillet 2006 pour financer les travaux de la déchèterie de la Communauté de Communes de la Vanne.

\*\*\*\*\*

### **Mise en sécurité des jeux publics de Chigy et Villeneuve l'Archevêque :**

Suite à un courrier du Maire de Chigy indiquant la nécessité d'effectuer la pose de dalles amortissantes au pied du cheval à bascule qui a été installé sur son territoire et, suite à la dégradation du tourniquet situé sur l'aire de jeux de Villeneuve l'Archevêque dont un siège a été arraché, le Président rappelle les faits suivants :

- Il est important de porter plainte en cas de dégradation de matériel auprès de la gendarmerie mais qu'en l'absence de tiers, les assurances n'indemnisent pas les réparations ou remplacements nécessaires.
- Les jeux d'enfants dans les lieux publics sont soumis à des réglementations très précises et ils ne peuvent être réparés (ou remplacés) que par le fournisseur d'origine faute de quoi, toute garantie cesserait.

Le Conseil étudie les devis réalisés pour ces travaux, soit un total de 186,00 € H.T. pour la mise en place de dalles amortissantes sur l'aire de jeux de Chigy et de 199,00 € H.T. pour l'achat d'un siège pour le tourniquet de Villeneuve l'Archevêque.

Les membres du Conseil Communautaire délibèrent et décident nécessaire de réaliser ces dépenses.

\*\*\*\*\*

### **Espace de Tri à Les Clérimois :**

Le Président fait lecture du courrier du Maire de Les Clérimois demandant à la Communauté de Communes de la Vanne de réaliser une plate forme sur le

territoire de sa commune, demande motivée par le fait que les containers actuels sont situés trop près des habitations et qu'en plus des nuisances sonores qu'ils génèrent, les habitants y déposent également des ordures ménagères en vrac qui génèrent également des nuisances olfactives ainsi que la prolifération de vermine.

Après réflexion, les membres du Conseil Communautaire décident dans un premier temps d'attendre la fin de la réalisation des travaux pour l'aire de tri de Chigy (actuellement en cours) et de faire établir des devis pour la mise en place de l'aire de tri des Clérimois afin de savoir s'il est possible de l'inclure au budget de cette année.

\*\*\*\*\*

### **Point sur les Plans Locaux d'Urbanisme et les Cartes Communales :**

Le Président informe les conseillers qu'une première réunion de la commission aura lieu avec le cabinet d'études 'Eu-Créal' chargé de la révision des Plans d'Occupation des Sols des communes de Bagneaux et Villeneuve l'Archevêque, le jeudi 23 juin à 9h30 à la Mairie de Villeneuve l'Archevêque.

De plus, le Président précise qu'une relance a été faite auprès de la Direction Départementale de l'Équipement afin d'obtenir dans les meilleurs délais les 'Porter à Connaissance' nécessaire à l'établissement des cartes communales de Chigy, de Les Clérimois, de La Postolle, de Les Sièges et de Vareilles, sachant que les finances actuelles permettent d'ores et déjà leur établissement.

\*\*\*\*\*

### **Yonne Développement – Office Public Foncier :**

Le Président fait lecture aux conseillers du projet de la création d'un groupe de travail pour le recensement des Zones d'Activités Economiques qu'il serait possible de créer dans l'Yonne et plus particulièrement sur la maîtrise du foncier. Monsieur Pingal, actuellement membre de ce groupe de travail expose l'intérêt de cette création et explique que le but principal est de réussir à se rendre maître d'un certain nombre d'hectares de terrain disponibles dans l'Yonne afin de pouvoir répondre aux demandes industrielles et de ne pas laisser passer des projets d'implantation de grande envergure. Ce groupe de travail sera mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2006, si suffisamment de collectivités locales, d'EPCI et de communautés de communes souhaitent y adhérer.

Le Conseil Communautaire donne un avis favorable à la création de cet Office Public Foncier et accepte l'idée d'une participation à hauteur de 0,76 € par habitant.

Cependant, les membres du Conseil souhaitent que ce groupe de travail ne s'axe pas uniquement sur des projets de zones d'activités industrielles et qu'il puisse s'étendre sur des projets d'ordre plus général et qu'il offre également des possibilités pour les collectivités (comme par exemple pour la création d'une maison de retraite).

Monsieur PINGAL précise qu'il fera part de la décision d'adhérer de la Communauté de Communes de la Vanne ainsi que des observations et des réserves émises, lors de la prochaine réunion de ce groupe de travail qui aura lieu le 06 juillet 2005.

\*\*\*\*\*

### **Convention de mise à disposition :**

Le Conseil Communautaire décide la mise à disposition de l'agent administratif chargé de l'accueil au Syndicat d'Initiative de la Vallée de la Vanne et de l'accueil à la déchèterie de Villeneuve l'Archevêque, pour effectuer un emploi d'agent administratif, 12 heures par semaine à la Mairie de Villeneuve l'Archevêque, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005 et ce, pour une période d'un an renouvelable.

Le Conseil autorise le Président à signer la convention afférente.

\*\*\*\*\*

### **Contrat de reprise Eco Emballage :**

Le contrat signé avec la société Eco-Emballages ne prenant actuellement pas en compte le soutien pour l'incinération des déchets dans le Centre de Valorisation Energétique de Sens, l'établissement d'un avenant à ce contrat s'avère nécessaire. Cependant, le contrat actuel arrivant à échéance au 20 février 2006 et, un nouveau barème de soutien financiers aux collectivités locales ayant été mis en vigueur par arrêté ministériel au 30 décembre 2004 et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2005, les membres du conseil décident de résilier le contrat en cours et d'établir un nouveau contrat avec Eco-Emballages, prenant en compte le nouveau barème D sachant que des mesures financières transitoires sont prévues au cas où les montants de soutien s'en trouvaient modifiés.

\*\*\*\*\*

### **Questions Diverses :**

Le Conseil Communautaire décide d'animer un stand axé sur le tri et le recyclage des déchets ménagers lors de la prochaine foire de la St Amour qui se tiendra à Villeneuve l'Archevêque le dimanche 31 juillet 2005. Des volontaires se proposent afin de tenir ce stand et d'expliquer à la population la nécessité du tri des déchets. Madame STANIA Sulianne, MM BLOCH Maurice, BONNAUD Rémy, MAILLARD Georges, MARTIN Michel, REBEQUET Michel, SIMONNET Maurice, STENUIT Jean et VAUCOULON Gérald animeront ce centre d'information. Une réunion préparatoire est prévue lors de la deuxième quinzaine de juillet.

Le Président fait lecture du courrier de demande de subvention de la part de l'Office de Tourisme de Sens. Le Conseil délibère et autorise le Président à verser un montant de 80,00 € au titre de subvention.

Suite au courrier de la Société 'Avenir Immobilier' concernant la demande de pose d'un panneau publicitaire sur le terrain situé à la sortie de Villeneuve l'Archevêque et dont la Communauté de Communes est propriétaire (ancien poste du garde barrière) et renseignements pris auprès de la Direction Départementale de l'Equipement de l'Yonne, il semble qu'une telle publicité ne soit pas autorisée hors agglomération en bordure d'une route à grande circulation.

Le Président fait lecture d'une lettre qu'il a adressé à un commerçant de Villeneuve l'Archevêque qui, suite à un article paru dans l'Yonne Républicaine avait appelé la correspondante de ce journal afin de dénoncer cet article et de préciser que la Foire de la Saint-Amour avait été créée par l'association Van'Action. Dans cette lettre le Président stipule que cette animation a bien été initiée par la Communauté de Communes de la Vanne et par le biais du Syndicat d'Initiative de la Vallée de la Vanne en 1998. C'est ensuite à cette occasion qu'est née l'association Van'Action.

Le conseil communautaire présente ses condoléances à Monsieur MAILLARD Georges pour le décès de son épouse.

Le Président fait lecture de la lettre de remerciement de la Puce de Vareilles pour la subvention qui lui a été allouée pour l'organisation du deuxième Grand Show de la Puce à Vareilles le 02 juillet prochain.

Le Président présente aux conseillers la nouvelle plaquette de présentation des communes qui sera disponible au Syndicat d'Initiative.

Suite à la question de certains membres du conseil demandant s'il était possible de faire contrôler la sécurité sur les aires de jeux des différentes communes, Monsieur PINGAL répond qu'il suffit d'en faire la demande écrite au Syndicat du Collège et que cette intervention est gratuite.

La séance est levée à 19h50.